

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1127 Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie La Déferlante (19e).

M. Bruno JULLIARD et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie La Déferlante ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission et par M. Bernard JOMIER au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée au titre de 2014 à l'association Compagnie La Déferlante, 10, rue Riquet 75019 Paris dans le cadre du soutien municipal aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes handicapées. 2014_01618 / 13065.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.